

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de
Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune.

Du lundi 17 mai 2010 au vendredi 18 juin 2010

CONCLUSIONS

AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

L'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune, dont le siège se situe à Vabre, s'est déroulée du **lundi 17 mai 2010 au vendredi 18 juin 2010**,

Vu la décision n° E100081/81 du Tribunal Administratif de Toulouse en date du **29 mars 2010** désignant le commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative à cette élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu l'arrêté municipal en date du **06 avril 2010** prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Vu l'examen de dossier dont un exemplaire m'a été remis par le Directeur de la Communauté de Communes le 15 avril 2010, lors de la réunion préalable à l'ouverture de l'enquête,

Considérant que le projet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal englobe huit communes, que la population de ces huit communes, ont participé activement et ont pu, donné un avis positif ou négatif lors de la concertation,

Considérant que durant plus de deux années, les membres du Conseil de la Communauté, les services de l'Etat, les associations locales et les personnes concernées, se sont réunis avec les différents acteurs, afin de mettre en place, un plan d'aménagement et de développement durable, plan d'aménagement qui servira de base essentielle au futur plan local d'urbanisme ;

Sans remettre en cause le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Communauté de Communes qui a pour principale volonté de renforcer l'identité par un développement maîtrisé, limitant la consommation de son territoire agricole, ce projet se situe sur chacune des huit communes,

Forte d'une population de plus de trois mille habitants, actuellement, la Communauté de Communes est vraiment en train de faire renaître tout le territoire de la Communauté.

Considérant que ce projet de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, mûrement réfléchi offrira dans un avenir proche plusieurs constructions de logements neufs.

La construction de plusieurs logements neufs, et le fait que les terrains devront être viabilisés, afin de permettre aux jeunes couples et moins jeunes, de venir s'installer sur ce territoire intercommunal.

L'ensemble du dossier constitué par la Communauté de Communes, montre bien son désir de voir ce territoire intercommunal revivre, et explique clairement les enjeux intercommunaux ainsi que les enjeux d'aménagement durable..

Considérant que pour ce projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, il y a eu 78 observations, dont certaines avec documents à l'appui, qui ont été portées sur les registres d'enquête des huit communes ainsi que 28 lettres dont certaines avec documents à l'appui,

Considérant que sur les 78 observations et les 28 lettres reçues, deux ou trois observations inscrites sur le registre d'enquête, concerne le règlement que le Conseil de la Communauté se chargera de modifier,

Considérant qu'en plus de ces observations et de ces lettres, quatre pétitions regroupant 157 personnes qui ont exprimé leur refus de voir des zones naturelles devenir des zones Né ou Ae (Zones prédestinées, à priori, à l'énergie éolienne),

Considérant que la mise en place et le déroulement de l'enquête ont été conformes à la réglementation en vigueur, et **procès-verbal de déroulement légal** a été dressé,

Considérant que le dossier, imposant, relatif à cette élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, avec l'aide précieuse du bureau d'études, surtout, de la participation de la Direction Départementale du Territoire, et des personnes associées,

Considérant que durant les neuf permanences effectuées dans les mairies de chaque commune composant la Communauté de Communes, chaque propriétaire, a pu s'exprimer et recevoir, de ma part un premier avis.

Considérant que les tous éléments recueillis, aussi bien lors de l'enquête qu'à l'étude du dossier présenté, me permet de considérer que le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune a pour but de permettre de relever un défi :

Celui de voir une Communauté de Communes s'ouvrir à tous.

Compte tenu de toutes ces considérations et de tout ce qui précède, j'émet un

AVIS FAVORABLE

A l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune

A Labruguière, le 19 juillet 2010
Le Commissaire enquêteur
Jean Marie LEDIER

